



L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six janvier s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjointe au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Géraud

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, GERNAIS Benjamin, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

Absentes représentées : Pouvoir de Marie DEVESEA à Pascale PAGNOD ; d'Isabelle PILLET à Martial MACHERAT

Absentes excusées : LAOUFI Nadia ; VAUR Florence

| |
|------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 26 |
| Présents : 22 |
| Représentés : 2 |
| Votants : 24 |

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Monique MOENNE est élue secrétaire de séance.

Délibération n° D2025_003- FINANCES

Attribution d'une subvention pour la classe verte de l'école Saint-François

La commune est sollicitée pour une demande de subvention pour un projet de classe verte de l'école Saint-François d'Annemasse, pour un élève résidant à Viuz-en-Sallaz.

L'aide du Conseil Départemental étant conditionnée au versement de l'aide par la commune, il est proposé de verser une subvention de 30 €, soit 10 € par jour et par enfant, sous réserve de la réalisation du séjour.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 30 € à l'école Saint-François d'Annemasse pour le projet de classe verte des CM2 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

| | | |
|----------------------|------------|----|
| VOTE | POUR | 24 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |
| Adopté à l'unanimité | | |

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme
Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Monique MOENNE

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 15/01/25
Publication en ligne le 15/01/25
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS